

## EVALUATION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE D'UNE U.E – CMAH MONS

Chargé(s) de cours : Eddy DESCAMPS	Année scolaire : ...../.....	
Unité d'enseignement : TRAVAIL DU VERRE AU FOUR	Code : <b>610029U11C1</b>	
Nom, prénom étudiant : .....	N° adm : 70	UE déterminante : <del>OUI</del> /NON

### Seuil de réussite

*L'étudiant sera capable de manière autonome, au départ d'un projet imposé par le chargé de cours en utilisant le matériel spécifique*

AA1 ♦ De découper et d'assembler les objets pouvant être cuits sans dommage en fonction des critères de cuisson (températures) adaptés à la pièce <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qualité de l'assemblage</li> <li>➤ Qualité de la coupe</li> <li>➤ Réalisation d'une bonne courbe de température</li> </ul>	A/NA
AA2 ♦ De réaliser des pièces dans une technique au minimum <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adéquation de la technique et du verre utilisé</li> <li>➤ Bonne connaissance de la technique</li> </ul>	A/NA
AA3 ♦ De justifier les choix opérés <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance des courbes de t° et du verre utilisé</li> <li>➤ Connaissance du point de recuisson par rapport au verre utilisé</li> </ul>	A/NA
Pourcentage (50%) uniquement si tous les AA sont atteints	50% (a)

Critères incontournables \*

Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,

### Degré de maîtrise

degré de finition des pièces	/20
degré d'esthétique des pièces	/10
degré de pertinence des choix opérés	/20
Pourcentage total	/50 (b)

**POURCENTAGE FINAL DE L'UE (a)+(b) : ...../100**

Motivation(s) d'ajournement / refus :

.....  
 .....

Le conseil des études évalue l'atteinte du seuil de réussite de chaque AA sachant que l'évaluation de plusieurs AA peut se faire lors d'une épreuve qui a un caractère global. Pour chaque AA, on peut identifier le (ou les) critère(s) de réussite permettant d'objectiver l'évaluation, Il est conseillé de choisir un nombre limité de critère essentiels,

Pour chaque évaluation intervenant dans l'évaluation certificative, il est nécessaire d'identifier le ou les AA visés, Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%, Le degré de maîtrise ne sera pris en compte que si l'étudiant a atteint le seuil de réussite, Les critères du degré de maîtrise seront pris en compte pour déterminer le pourcentage entre 50 et 100 (v. RGE, art. 14, §4, 2ème al.)